

46 - Parking public visiteurs CHRU Minjot - Création d'un tarif solidaire à destination des usagers longue durée de l'hôpital

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Le parking Visiteurs du CHU est réglementé depuis février 2012. La réglementation du stationnement de cet espace de stationnement a permis d'apporter une plus grande satisfaction aux usagers de l'établissement puisqu'il est désormais possible à tous les usagers de l'hôpital d'y trouver une place de stationnement et ce, à tout moment de la journée.

Pour rappel, afin de ne pas pénaliser les visiteurs, le stationnement est gratuit pendant 2 h 30 puis tarifé 0,60 € la ½ heure avec un maximum de 5 €/jour. Par ailleurs, il est gratuit la nuit de 19 h à 9 h, ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés. Ce principe de tarification a été défini en concertation avec l'Association des usagers de l'hôpital qui a validé ce dispositif.

Après bientôt 10 mois de fonctionnement et suite au déménagement du site de Saint-Jacques, il convient de faire un premier bilan de l'utilisation de ce parking et d'explorer des pistes d'amélioration du service rendu à l'usager :

HIER	AUJOURD'HUI
511 places gratuites (dont seulement 150 places réellement disponibles pour le public)	- 530 places réglementées à destination exclusive des visiteurs et consultants - Près de 200 places gratuites aménagées provisoirement - Une extension de près de 500 places sur le site CHRU pour le personnel
100 % gratuit	- Gratuit pendant 2 h 30 puis 0,60 € par ½ heure avec 5 € maxi/jour - Gratuit la nuit, les samedis, dimanches et jours fériés
Parking totalement saturé de 13 h 45 à 16 h = temps de recherche important, attente, retards, mécontentement	Disponibilité permanente de places de stationnement = sérénité et confort d'utilisation
Premiers arrivés = premiers servis	De la place pour tous, à tout moment de la journée
Insatisfaction des visiteurs et consultants	Le stationnement présenté comme un service = satisfaction de nombreux usagers

Avec aujourd'hui 88 % des stationnements qui sont inférieurs à 2 h 30, donc gratuits et un taux de remplissage de 80 %, ce parking remplit parfaitement sa mission de service public. Cependant, nous souhaitons aller plus loin aujourd'hui : demandées depuis l'origine par la Collectivité, de nouvelles évolutions tarifaires permettraient d'apporter une réponse adaptée à certaines catégories d'usagers qui fréquentent le CHRU sur de longues périodes.

La solidarité est une valeur solidement ancrée dans l'histoire de Besançon. Parce que chacun d'entre nous peut, à tout moment de sa vie, connaître des situations où lui-même ou ses proches auront besoin de stationner sur le site durant des périodes relativement longues, il a été décidé, en collaboration avec les services de l'Hôpital et l'Association REAGIR (association créée en mars 2001 à l'initiative des soignantes du service de réanimation infantile du CHU) de proposer une tarification solidaire.

A l'heure actuelle, nous ne disposons que d'une convention avec l'Association REAGIR : environ 300 abonnements pour 10 €/semaine.

Il s'agirait, à partir du début de l'année 2013, de proposer un tarif hebdomadaire à 5 € pour d'une part répondre à une demande estimée à 600 forfaits/an, pour les usagers ou leurs familles contraintes de stationner plusieurs jours et de façon récurrente, d'autre part, pour abaisser le coût à 5 €/semaine de l'abonnement mis à disposition de REAGIR, environ 300 forfaits/an.

Enfin, pour offrir une solution aux familles d'usagers en grande précarité, il pourrait être confié 200 forfaits par an, GRATUITS, aux services sociaux de l'hôpital qui en assureraient la gestion.

Pour mener à bien ce dossier, il est donc préconisé de signer une convention avec la direction du CHRU précisant les modalités de mise à disposition.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à en décider et à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir avec le CHRU permettant la mise en place de ces tarifs et encadrant leurs modalités d'attribution.

«M. LE MAIRE : Ce que je tiens à dire par rapport à cela, c'est que d'une part les problèmes que nous connaissions il y a quelque temps d'encombrement du parking sont aujourd'hui, on peut le dire, réglés pour les visiteurs puisque le parking est occupé à 80 % et qu'il reste 20 % de places. Donc aujourd'hui on sait qu'on peut aller visiter un malade pendant 2 h 30 et que c'est gratuit. C'est gratuit la nuit aussi pour ceux qui restent, parce que ça arrive, entre 19 h et 9 h le lendemain matin, c'est gratuit aussi le samedi, le dimanche et les jours fériés et donc gratuit 2 h 30, ensuite c'est 0,60 € la demi-heure avec un total maximum de 5 € par jour.

Restait un problème de solidarité, d'une part pour les personnes qui ont des enfants ou des malades en fin de vie, il y en a et ça peut arriver à tout le monde d'avoir des parents ou des enfants, des frères, des sœurs, des proches en fin de vie, qui restent là-bas et ne doivent pas être pénalisés une fois encore. Donc cette délibération prévoit la mise en place d'un forfait à 5 € la semaine, c'est une proposition de l'hôpital qui a souhaité que ce soit 5 € la semaine et pas gratuit comme nous l'avions proposé. Il y aura donc 600 places qui seront à 5 € la semaine, le dispatching de ces places sera fait par les chefs de service, dans les différents services. D'autre part, l'association Réagir qui s'occupe des enfant, disposait de 300 forfaits à 10 €. Nous avons là aussi souhaité diminuer le coût, on le fait passer de 10 € à 5 € et il y aura aussi 200 forfaits mis à disposition gratuitement pour les familles en difficultés financières et qui pourront donc, là aussi, bénéficier de la totale gratuité par le canal des assistantes sociales. S'il advenait qu'effectivement cela ne suffise pas, à ce moment-là on reverrait la question. Je pense qu'on a réglé là le problème des personnes qui doivent se garer pour se rendre à une consultation et qui arrivaient par exemple pour un examen de cardiologie tout essoufflé après avoir couru pour ne pas être en retard, maintenant ça c'est réglé, tout le monde a de la place puisque c'est occupé à 80 %.

Restent maintenant les problèmes au niveau du personnel du CHU. Des efforts ont été faits avec la mise à disposition de places supplémentaires provisoires en attendant que le tram soit en service. Il est vrai cependant, je l'ai dit, qu'il y a encore quelques tensions mais il y a des parkings, certes pas dans l'enceinte du CHU, mais qui sont à quelques centaines de mètres, à 4-5 mn du CHU qu'on peut utiliser provisoirement. Il y a 6 000 étudiants à la Fac de Médecine-Pharmacie, on n'arrivera pas à trouver des places pour tout le monde ni pour les 5 000 personnes de Jean Minjoz ni pour l'Etablissement Français du Sang et autres. Mais des solutions sont en train d'être mises en place, ça va être encore tendu, je l'ai dit l'autre jour en conférence de presse, jusqu'au moment où il y aura le tram mais avec le tram et les transports en commun on sait que le secteur sera décongestionné. Jean-Claude a dit aussi qu'il y avait trois lignes directes qui allaient d'une part de la Fac de Médecine jusqu'à la Bouloie, sur le campus, de la Fac de Médecine jusqu'à Temis et l'hôpital a maintenu, pour le personnel qui démarre très tôt le matin à l'hôpital, des navettes prises en compte par l'hôpital qui vont du parking-relais de Planoise jusqu'à l'hôpital. Une large concertation a été faite avec les associations d'usagers, avec les syndicats et je crois que maintenant on a bien avancé même si le problème ne sera totalement réglé que lorsque le tram sera en service, avec des lignes de transport en commun. Voilà ce que je voulais dire en propos liminaire afin que les choses soient claires. Ensuite, s'il y a d'autres détails, Nicole WEINMAN qui a très bien travaillé et négocié là-dessus pourra apporter des précisions.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Monsieur le Maire, je salue effectivement cette volonté de trouver des solutions. C'est vrai que dès le départ, comme je vous l'avais dit, ce qui était choquant c'est l'idée même de se faire de l'argent sur le dos des salariés...

M. LE MAIRE : Attendez Madame, ce problème est réglé, alors parlez de ce qui ne va pas actuellement...

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : ...vous avez fait un récapitulatif, je peux en faire un aussi, non ?

M. LE MAIRE : Non, je vous coupe la parole une seconde ; j'ai fait volontairement un récapitulatif pour dire ce que nous avons mis en place. Maintenant dites ce qui ne va pas, ce n'est pas la peine de tout reprendre pour dire qu'effectivement vous l'aviez demandé parce que ça fait deux ans qu'on travaille là-dessus. On ne va pas vous laisser sur chaque question tout reprendre point par point parce qu'il n'y a que vous qui allez parler dans ce conseil et vous ne représentez pas toutes les sensibilités de Besançon. Je viens de présenter volontairement, d'une façon assez détaillée, ce problème. S'il y a des choses qui ne vont pas, vous le dites mais vous ne reprenez pas l'ensemble des dossiers parce que je pense que ça ne serait pas juste. Allez-y Madame.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Alors si je comprends bien, vous allez me sortir une liste des questions à poser et de quelle façon je dois les poser.

M. LE MAIRE : Je ne vous sors rien du tout, je vous explique comment il faut faire.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Les interventions vous pouvez me les écrire à l'avance, ce sera plus simple.

M. LE MAIRE : Non, parce que moi, écrire une intervention comme vous le faites, excusez-moi, je ne sais pas faire.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Ecoutez, laissez-moi intervenir comme je l'entends, je pense quand même que c'est ma liberté d'expression. Dès le départ j'avais dit que ce projet, l'idée même de faire de l'argent sur le dos des malades...

M. LE MAIRE : Je ne peux pas vous laisser dire cela... non Madame, ce n'est pas juste...

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Ce n'est pas possible !

M. LE MAIRE : Ce n'est pas possible que vous laissiez penser qu'on peut faire, nous, du bénéfique sur le dos des malades, jamais nous ne l'avons voulu.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Dès le départ, je vous avais dit qu'il y avait un malaise, que les salariés ne comprenaient pas qu'on veuille se faire de l'argent sur leur dos. Vous vous souvenez de ça au moins ? (réactions). Il a fallu quand même que les salariés viennent jusqu'à ce conseil pour se faire entendre, enfin, vous voyez. J'ai souhaité vous éviter cela d'ailleurs puisque je vous avais prévenu, je vous avais dit qu'une pétition était en train d'être signée, vous ne m'avez pas crue, il a fallu que les salariés viennent jusque-là. C'est l'idée en elle-même, l'idée de départ qui est indécente de faire de l'argent sur le dos des salariés, des malades, de leurs familles, c'est cela qui est inacceptable dès le départ. Alors aujourd'hui quelques solutions ont été trouvées mais comme vous le dites tout n'est pas encore totalement réglé. Proposer pour les familles, notamment les parents d'enfants lourdement malades de payer même 5 € par semaine, permettez-moi de vous dire que ça c'est encore inacceptable. C'est encore inacceptable parce que souvent ces familles-là ont énormément de charges à supporter et demander même 20 € par mois, pour moi c'est déjà scandaleux. Donc je vous demande simplement, Monsieur le Maire, de retirer cette proposition. Je ne peux pas accepter que des familles de malades, surtout d'enfants malades, des personnes en fin de vie comme vous avez dit, qu'on demande 5 € par semaine, je trouve ça indécent, insultant.

M. LE MAIRE : Je ne veux pas répondre, de toute façon j'avais dit que je ne vous répondrais plus et je devrais continuer. Ce que je veux dire simplement c'est que pour les personnes en difficulté mais vous ne l'avez pas entendu parce que vous n'écoutez absolument rien, vous le savez très bien, pour les personnes qui ont des difficultés il y a 200 abonnements gratuits, gratuits pour les personnes parce que le Maire de Besançon, avec la quasi-totalité d'ailleurs des membres de cette assemblée, nous respectons les gens qui sont pauvres, les gens qui sont exclus, les gens qui sont malades. Nous, nous les respectons Madame. Et il y a aussi parfois des gens du Forum qui sont malades et ceux-là, Madame, et ceux-là nous aussi nous les respectons.

Mme Martine JEANNIN : J'ai eu l'occasion de rendre visite ces 15 derniers jours à une personne, Effectivement le parking est très bien situé, j'ai essayé de ne pas dépasser les 2 h 30 mais il y a quand même, quand vous dites qu'il faut dire ce qui ne va pas, des véhicules qui se garent carrément sur le trottoir, qui obligent les piétons à descendre, ils sont sur la route...

M. LE MAIRE : Il n'y a pas que là-bas mais ils risquent un PV et la fourrière.

Mme Martine JEANNIN : C'est vrai qu'en ce qui concerne les salariés, ça rouspète quand même, il y a des gens qui disent «c'est le Maire, c'est la Mairie, c'est la Ville...».

M. LE MAIRE : Ça doit vous faire plaisir si on dit que c'est le Maire !

Mme Martine JEANNIN : Moi je ne dis rien, je ne réponds pas. Vous voyez, je ne dis pas du mal, je ne dis pas du bien, je ne dis rien, on ne me connaît pas. Effectivement quand même, pendant 15 jours j'ai trouvé de la place.

M. LE MAIRE : Il y a, sur le site de Jean Minjoz, les 5 ou 6 000 étudiants de la Fac de Médecine, l'Etablissement Français du Sang, demain l'Institut de Cancérologie, 5 000 employés qui travaillent là-bas plus les malades. Est-ce que vous imaginez que la Ville peut prendre la décision de construire un parking ? On a fait chiffrer un parking de 600 places en decking, ça coûtait je crois 6 millions d'euros. Est-ce que je peux, moi, Maire de Besançon, vous demander de payer 6 M€ pour créer un parking de 600 places là-bas ? Je ne peux pas. Ce qu'il faut par contre c'est qu'on développe l'usage des transports en commun. Je conçois que cela est difficile pour l'instant, nous avons essayé de trouver des solutions, nous avons même donné du terrain à l'hôpital pour qu'il réalise un certain nombre de places gratuites, il y a des stationnements provisoires. Du côté de François on va mettre aussi du stationnement provisoire en le re-fléchant mieux. Il faut savoir aussi qu'il y a des personnes qui ne veulent pas faire 400 m à pied pour aller au travail. Je me suis renseigné et par exemple à Dijon il y a moitié moins de places de parking pour le personnel qu'à Besançon. Nous on en a deux fois plus. Quand vous allez dans la région parisienne, ce n'est pas un exemple la région parisienne, le parking n'est pas à l'intérieur de l'hôpital, vous êtes dehors et vous payez votre parking. Là, il y avait une forme d'injustice vis-à-vis des personnes malades, on a mis un dispositif qui est quand même, à mon avis, assez exceptionnel. J'imaginai que vous alliez saluer ça. Comme dit justement Mme JEANNIN, il y a des gens qui ne respectent rien et qui mettent leur voiture sur le trottoir. Mais que ceux-là ne viennent pas se plaindre, le Maire ne donnera pas de consigne de tolérance, au contraire, je donnerai des consignes de très grande sévérité parce qu'il n'est pas normal qu'on se gare sur les trottoirs ou les pistes cyclables, que les choses soient claires. Maintenant les gens le font ou ne le font pas, que voulez-vous que je vous dise, après c'est à leurs risques et périls.

Mme Nicole WEINMAN : Une simple précision à Mme PEQUIGNOT qui confond quand même nos visées. Si vous voulez m'écouter, je vais vous expliquer que quand vous nous dites que nous avons eu le tort de faire payer les personnels et que vous êtes contre, je tiens à vous dire que oui, vous avez parfaitement raison, c'est un parking que nous avons voulu aménager pour les visiteurs et pas pour le personnel. Ce sont les visiteurs et les malades qui avaient du mal à accéder et c'est ce problème-là que nous avons réglé par cet aménagement de parking payant. Ceci dit, il y a 86 % des gens qui ne payent rien, et dans les montants payés, depuis le mois de février, on a dû encaisser un peu plus de 3 000 €, ce qui ne suffit pas à payer le matériel péager nécessaire à régler les allées et venues sur ce parking. Il n'a jamais été dans notre esprit en tout cas de récolter un centime sur la misère humaine, contrairement à ce que vous laissez sous-entendre. Le problème de stationnement des personnels est un problème lié à l'hôpital, comme l'a dit fort bien le Maire, qu'on a accompagné vraiment le plus complètement possible et

lié maintenant aux activités de la zone et notamment la présence d'étudiants qui sont encore très attachés, trop attachés à leur voiture. Sur cette zone des Hauts du Chazal c'est, à moyen terme, quand tous les services de l'hôpital seront remontés, à peu près 45 000 déplacements par jour qu'on ne peut pas laisser se faire de façon incohérente. Si vous trouvez un autre CHU, comme disait le Maire où l'ensemble du stationnement personnel et visiteurs est gratuit, je vous saurais gré de me le faire connaître.

M. LE MAIRE : Je vais vous donner un exemple : à Metz, ce n'est pas très loin d'ici, un parking a été construit, c'est un parking payant. Moi je suis très soucieux des problèmes des gens qui se rendent à l'hôpital, je suis aussi très soucieux du personnel, au moins bien autant que vous Madame puisque je suis, vous le savez, membre du Conseil de Surveillance de l'hôpital et que ce problème du personnel me revient souvent. Effectivement lorsque le matin les personnes qui vont travailler, les médecins, les personnels soignants ou les personnes qui font partie de l'établissement ne trouvent pas de place c'est un véritable problème. C'est pour cela qu'avec le Directeur et les syndicats on a essayé de trouver des solutions ; les solutions c'est le maintien des lignes de bus, la mise en place de navettes, la mise en place d'un PDE, Plan de Déplacements des Entreprises, pour l'hôpital et l'Etablissement Français du Sang. La vraie solution on l'aura quand le tram sera là mais en attendant c'est vrai que c'est compliqué et on ne va pas construire un parking de 600 places à 6 M€, c'est à peu près 100 K€ la place, on ne va pas investir pour quelques années. Vous-même vous diriez que ce n'est pas raisonnable et vous diriez que ce n'est pas aux habitants -parce que moi aussi je peux faire de la démagogie- ce n'est pas aux habitants de Planoise, des Clairs-Soleils ou de Montrapon de payer le parking. Donc nous travaillons à cela. Actuellement ce n'est pas parfait, ça va un peu mieux, il y a encore une tension mais je pense qu'assez rapidement cette tension va disparaître. Il y a aussi un principe de réalité. Que diriez-vous si je vous proposais de construire 2 000 places de parking là-bas. 2 000 places ça fait à peu près 20 M€ de parking là-bas. Vous voulez qu'on fasse cela ? Je ne sais pas qui va voter ça, je ne sais pas comment on le financerait d'ailleurs. Après on peut dire tout ce que l'on veut mais je suis très sensible aux problèmes du personnel et donc je ne laisserai pas faire des remarques là-dessus. Madame PEQUIGNOT... Il y a des gens qui interviennent deux fois sur tous les rapports, c'est comme cela !

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Je peux quand même répondre ? Je vous ai écouté, quand vous dites que c'est le tram qui va solutionner tout ça, je vous dis qu'avant même de lancer votre idée, vous auriez dû lancer une plus grande concertation au sein de ce Conseil Municipal. Le problème c'est que vous lancez vos projets, pas de concertation et vous vous étonnez que par la suite vous soyez rattrapés, parce qu'on aurait tous réfléchi ensemble il est clair -l'intelligence collective il n'y a rien de tel- la démocratie participative...

M. LE MAIRE : Parce que les intelligences individuelles ici quelquefois manquent !

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : ... la démocratie participative, vous voyez, au sein de ce Conseil Municipal, pour une fois ça aurait effectivement évité qu'on arrive à des situations comme celle-ci. Alors moi je vous redis que franchement j'aimerais savoir en quoi cela pourrait améliorer la situation de ce parking que de facturer des familles d'enfants malades, lourdement malades...

M. LE MAIRE : Madame PEQUIGNOT ça suffit maintenant...

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Excusez-moi je suis désolée, je ne vois pas en quoi cela va solutionner ce problème, c'est frapper doublement des familles qui sont déjà dans la très grande souffrance et en cela, je vous le dis Monsieur le Maire, il faut revoir cette proposition.

M. LE MAIRE : Mais Madame PEQUIGNOT, je suis quand même stupéfait, je viens de vous expliquer que pour les parents d'enfants malades on avait mis en place un dispositif qui va même au-delà de ce que demandait l'hôpital et vous continuez à revenir là-dessus. Moi je crois, Madame, simplement que ou vous faites exprès de ne pas comprendre ou il y a un vrai problème. Il y a un problème parce que je pense que vous énervez tout le monde, même vos amis. Moi je pense qu'il faut donner de la dignité à ce conseil municipal. J'espère qu'il y a beaucoup de personnes qui nous regardent, on m'a fait passer quelques remarques écrites qui circulent actuellement sur les tweet, ce n'est pas vraiment à votre honneur Madame, je vous le dis quand même. Ce n'est pas moi qui gère les tweet et c'est très bien qu'on voie ça parce que je pense que ce soir on a la démonstration et tout le monde ici voit à quel niveau sont les

débats de ce Conseil Municipal. C'est dramatique. Je vous demande simplement de concentrer, je ne vous interdis absolument pas de parler Madame, vous avez le droit de parler, je ne vous interdirai pas de parler mais concentrez quand même vos propos sur de vrais sujets, ne posez pas les mêmes questions et ne dites pas des choses qui sont fausses. Je crois que je ne vais pas réussir à vous faire comprendre ça, ce n'est pas la peine, il y a des moments où on ne peut plus... et en plus je pense qu'elle va voter pour.

Quels sont ceux qui sont contre ? 1. Vous êtes donc contre les tarifs solidaires. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Les autres sont pour».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (1 contre), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 19 novembre 2012.